

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 14

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

VU La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS

Françoise BESNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Serge REVIAL

2022-44

REPRISE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE MAISON FUNÉRAIRE

Monsieur Yannick AMET, Président, rappelle la délibération du 11 Avril 2022 de reprise anticipée et d'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021 du budget annexe Maison Funéraire.

A la suite de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, il convient d'arrêter définitivement les résultats et de décider de leur affectation.

Il propose que l'assemblée délibérante approuve la reprise des résultats 2021 du budget annexe Maison Funéraire comme suit :

Résultats 2021 – Section de fonctionnement	- 68.42 €
Résultats 2021 – Section d'investissement	49 418.92 €

Et décide de les affecter comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	- 68.42 €
Autres réserves (1068)	0.00 €
Excédent d'investissement reporté (001)	49 418.92 €

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 9 Juin 2022 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la reprise définitive des résultats 2021 du budget annexe Maison Funéraire comme proposé ci-dessus ;
- **AFFECTE** les résultats 2021 du budget annexe Maison Funéraire comme proposé ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

**Le Président,
Yannick AMET**

